



Eigenschaften von Parkettoberflächenbehandlungen

Oberflächenbearbeitungen

Die Euro-Normen und SIA Norm 253 unterscheiden zwischen "Massivparkett" (Rohparkett) und "Fertigparkett".

Massivparkett (Rohparkett) wird auf der Baustelle geschliffen und endbehandelt. Fertigparkett wird bereits ab Werk fertig oder vorbehandelt ausgeliefert und eingebaut. Ein Fertigparkett erfordert sodann auf der Baustelle auch kein Schleifen mehr. Geregelt wird in den Normen grundsätzlich, dass werkbehandelte oder vorbehandelte Parkettarten nach dem Einbau kleine Höhendifferenzen / Überzähne bis max. 0,2 mm aufweisen können. Bei vor Ort geschliffenen Holzprodukten sind jedoch keine Höhendifferenzen tolerierbar.

Baustellen-Oberflächenbehandlungen

Das Parkett wird auf der Baustelle mit beweglichen Maschinen von Hand bearbeitet. Dadurch kann es zu kleinen bearbeitungsbedingten Unregelmässigkeiten kommen. So können geringe Unterschiede in Schleifbild und Feinheit zwischen Randzonen und der Innenfläche nicht ausgeschlossen werden.

Versiegelungen, vollflächig auf der Baustelle aufgetragen, können feine Staub- oder Haareinschlüsse aufweisen. Versiegeltes Parkett erscheint aber mit einer einheitlicheren und geschlossenen Oberfläche, da eine Beschichtung / ein Film auf dem Holz vorliegt.

Ölbehandlungen können, durch unterschiedliches Aufnahmevermögen des Holzes, zu unregelmässigem Glanzgrad führen, die Holzstrukturen kommen aber deutlicher zum Vorschein. Öloberflächen erfordern in der Regel weitere Nachbehandlungen, welche im Rahmen von Unterhaltsarbeiten ausgeführt werden.

Auch gewachste Holzböden erfordern regelmässige Nachbearbeitungen.

Wird das Parkett nach dem Schleifen, aber noch vor dem Ölen oder Versiegeln, zusätzlich gebeizt oder gefärbt, besteht ein Risiko von "Wolkenbildungen" und unregelmässiger Oberflächenerscheinung. Auch können Anreicherungen von Farbpigmenten in Schleifspuren zu starken Markierungen führen. Große Fachkenntnisse und Erfahrung für derartige Behandlungen sowie die Genauigkeit und Feinheit des Holzschliffes sind Voraussetzung für ein ordentliches Gelingen.

Werkbehandlungen

Das Fertigparkett weist ab Werk eine sehr regelmässige Oberfläche auf und die Behandlung liegt einwandfrei und ohne Unregelmässigkeiten vor.

Ausnahme bildet ein vorgeöltes Parkett, welches erst nach dem Verlegen fertig geölt wird.

Zu berücksichtigen sind in den meisten Fällen die unbehandelten Seitenkanten der Fertigparkettelemente, welche zusätzlich eine Erstbehandlung auf der Baustelle, d.h. nach dem Verlegen, erfordern oder zumindest empfohlen wird. Hierzu sind unbedingt die Herstellervorgaben zu beachten.

Langzeitverhalten

Holz-Parkett ist ein Naturwerkstoff, welcher sich durch Tageslicht und natürliche Alterung farblich verändert. Die Holz-spezifischen Farbveränderungen sind normal und demzufolge zu tolerieren.

Grundsätzlich kann Parkett nicht gegen natürliche Verfärbungen durch das Tageslicht (UV-Strahlung) geschützt werden. Mit entsprechender Wahl der Oberflächenbehandlung bestehen aber doch auch Möglichkeiten der Einflussnahme auf die farbliche Langzeitoptik. Für konkrete Abklärungen und Informationen sind Absprachen mit dem Parkettspzialisten erforderlich.

Propriétés des traitements de surface du parquet

Les traitements de surface

Les normes européennes et les normes SIA distinguent entre le "parquet massif" (parquet brut) et le "parquet préfabriqué".

Le parquet massif (parquet brut) doit être poncé et fini sur le chantier. Le parquet préfabriqué a déjà reçu une finition ou un traitement préliminaire en usine avant qu'il soit livré et posé. Par conséquent, un parquet préfabriqué n'exige plus de ponçage sur le chantier.

Pour les parquets traités ou prétraités en usine, les normes tolèrent de petites différences de hauteur / désaffleures de 0,2 mm au maximum. En ce qui concerne les surfaces en bois poncées sur place, aucun désaffleure n'est toléré.

Les traitements de surface sur les chantiers

Sur le chantier, le parquet est poncé manuellement avec des machines mobiles. De petites irrégularités peuvent alors résulter des travaux de ponçage. De faibles différences de l'aspect fini du ponçage peuvent apparaître entre la surface et les bords d'une pièce.

Les vitrifications appliquées sur le chantier peuvent présenter de fines inclusions de poussière ou des cheveux. Toutefois, comme le bois est recouvert d'un film, la surface vernie du parquet se présente homogène et uniforme.

Comme le pouvoir d'absorption du bois varie, les traitements à l'huile peuvent se présenter avec de légères différences de brillance, la structure du bois par contre, apparaît nettement plus accentuée. En général, les surfaces huilées exigent encore plusieurs traitements ultérieurs.

Ils sont généralement effectués dans le cadre des travaux d'entretien.

Les sols en bois cirés exigent, eux-aussi, régulièrement des travaux d'entretien. Si en plus le parquet est teinté après le ponçage, mais encore avant l'application d'une huile ou d'une vitrification, l'aspect de la surface risque d'être irrégulier. Une accumulation de pigments dans les traces de ponçage éventuels peut les accentuer fortement. Des connaissances professionnelles, une expérience avec de tels traitements, ainsi qu'un ponçage fin, effectué avec exactitude, sont les facteurs décisifs pour réussir de tels travaux.

Les traitements en usine

Le parquet préfabriqué et fini en usine présente une surface très régulière, l'application du traitement de surface est impeccable et sans irrégularités.

Le parquet pré huilé fait exception, car celui-ci reçoit encore une couche de finition après la pose.

Dans la plupart des cas, les chants non traités des lames de parquet préfabriqué et fini en usine, nécessitent un premier traitement sur le chantier après la pose, ou de moins cette exécution devrait être préconisée. Pour cela, il faut absolument respecter les directives du fabricant.

Le comportement à long terme

Le parquet en bois est une matière naturelle. Par l'exposition à la lumière du jour et en prenant de l'âge, sa couleur change. Les changements de couleurs spécifiques au bois sont normaux. Par conséquent, ils sont à tolérer.

En principe, il est impossible de protéger le parquet de ces changements de couleur naturels qui proviennent de la lumière du jour (rayons UV). Toutefois, en choisissant un traitement de surface adéquat, il est tout-de-même possible d'influencer à long terme la couleur du bois. L'on obtiendra des informations plus détaillées à ce sujet auprès d'un parqueteur spécialisé.



Versiegelungen und UV-Ölbehandlungen stellen einen "Verbrauchsartikel" dar, welcher verhältnismässig wenig Pflegeaufwand benötigt. Im Wohnbereich erfordert die Oberfläche, je nach Beanspruchung, nach 10-15 Jahren ein vollflächiges Abschleifen und Neubehandeln.

Vor Ort geölte oder gewachste Oberflächen benötigen in den ersten 1-2 Jahren eine etwas intensivere Pflege. Dafür erweisen sie (bei ordentlicher Reinigung und Pflege) ihren Dienst über viele Jahre, ohne dass ein Renovationsschliff notwendig wird.

Versiegelungen und UV-Öl können in der Regel nicht örtlich korrigiert oder erneuert werden.

Öl- und Wachsbehandlungen, zum Teil auch UV-Ölbehandlungen, dagegen sind örtlich reparierbar, weisen aber anfänglich Farb- und Glanzgraddifferenzen auf, welche sich erst mit Nachbehandlungen und entsprechender Pflege ausgleichen.

Les vitrifications et les huiles UV sont des traitements de surface qui nécessitent relativement peu d'entretien. Dans l'habitation, selon l'usure, la surface nécessite un ponçage intégral et un nouveau traitement après 10-15 ans.

Les surfaces huilées ou cirées sur place nécessitent un entretien un peu plus intensif durant les premières 1-2 années. Toutefois, elles restent belles pendant beaucoup d'années (si les nettoyages et les entretiens sont effectués correctement), sans qu'un ponçage de rénovation soit nécessaire.

En règle générale, l'on ne peut pas corriger ou rénover localement les vitrifications ou les huiles UV.

Par contre, les traitements à l'huile ou à la cire, en partie aussi les traitements à l'huile UV, sont réparables localement. Toutefois, au début, ils présentent des différences de couleur et de brillance. Celles-ci se dissipent et s'égalisent uniquement en procédant à des traitements supplémentaires ainsi qu'à un entretien approprié.